

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 2 (1864)
Heft: 48

Artikel: Le commis d'exercice
Autor: J.B.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-177348>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

uniquement pour se rassérénier l'esprit et le cœur? « Va-t'en voir s'ils viennent, Jean! »

Il termine par ce modeste désirerâta :

« Je demande que les auteurs du sage et juste avant-projet, afin de montrer l'excellence de leur œuvre, soient admis les premiers et au moins durant les six mois d'hiver à desservir chacun une place de régent dans le canton et à jouir, à l'exclusion de tout autre honoraire, des délices de Capoue qu'ils offrent aux régents. Les uns toucheront 200, les autres 300 ou 450 fr.

» Je désire et je demande que les membres du Grand Conseil qui admettent dès lors et déjà les points fondamentaux de l'avant-projet soient mis à même d'apprécier expérimentalement aux mêmes conditions que ci-dessus, les charmantes douceurs de l'état de régent. Les régents céderont volontiers leurs postes à ces Messieurs. Mais comme ils ne peuvent rester sur le pavé pendant le temps de cette épreuve, ils remplaceront pour le même espace de temps dans leurs fonctions ceux qui les auront remplacés. »

Ce serait là un excellent moyen d'arriver au fauteuil sans beaucoup de bruit, sans mouvement politique.

Nous attendons la réalisation d'un si beau rêve et nous ajournons à huitaine la suite de notre causerie.

L. M.

Pendant la vendange.

Lavaux, le 18 octobre 1864.

Monsieur le rédacteur,

Nous sommes en pleine vendange. Les refrains joyeux, les chansons sans fin se répercutent de coteau en coteau, de vigne en vigne. Tout est vivant, tout est animé. Sur les murs élevés qui servent de sentiers, défilent les uns après les autres une foule de *brantares* légers encore sous le poids de leur pesante charge. Les seilles s'emplissent promptement et versent leur tribut dans la brante souvent pressée au nec plus ultra, par des mains malicieuses, pour faire *chevrer* le pauvre brantare! C'est à qui fait le plus de besogne; mais malheur à la vendangeuse qui laisse des *grapillons* à la souche!.. ses joues en supportent les conséquences, car, pour cette besogne, il y a toujours de bons gars, et maintes vendangeuses vous diront d'ailleurs en souriant : « Lé bin daù d'aubillà ou grappelion po recheidré on a bouna remolâie d'on galé vagnolan! » tant il est vrai que l'amour se cache souvent avec Bacchus sous les feuilles de vigne.

Le village est encombré de chars qui viennent se remplir de la douce et traitresse liqueur; les chevaux prennent aussi part à la joie en secouant fortement leurs grelots. Par ci par là, et comme accompagnement de basse-taille, percent les sons gutturaux de deux ou trois gorges teutoniques suisses.

Dans chaque maison on entend tourner le cylindre broyant le raisin, cylindre qui remplace avec avantage

les sautées d'hommes à demi-nus dans la cuve. Les pressoirs gémissent, et l'énorme *palanche* décrit majestueusement ses demi-cercles. Tout ce bruit est agréable à l'oreille du vigneron. Le moût coule en *gazouillant* dans le *tinot*, son écume blanche au-dessus et sa couleur foncée au-dessous semblent annoncer que, d'abord innocent et bénin comme un ange, il deviendra peu à peu méchant comme un démon.

Pendant la soirée, le pressoir est le théâtre des scènes les plus gaies : on rit, on chante tout en pressant et *recoupant* la pressée ; on savoure le contenu du petit tonneau avec une attention sans égale, ce qui fera goûter avec une volupté non moins grande un sommeil bienfaisant.

Cette année, Messieurs les vignerons de Lavaux ne peuvent être mécontents, car la récolte est au-dessus de la moyenne. Il ne faut certes pas la comparer à celle de 1863, où nos vignerons ont eu trois fois au moins la part de Benjamin. D'un autre côté le raisin ne rend pas autant que l'année dernière : les froids de ces derniers temps en ont durci et épaisse la peau. Les calculs que j'ai faits m'ont donné une diminution de rendement de trois à cinq pots environ par brantée de vendange; cela varie nécessairement selon la position des vignes.

Les prix ne sont pas fermes ; il y a peu ou point d'achats ; on s'attend à une hausse graduelle. Pour le moment, ils varient de 60 à 70 centimes.

A. CLÉMENT-ROCHAT.

Le commis d'exercice.

Sur l'air de : *Femmes, voulez-vous éprouver, etc.*

Quand je vois un fringant coursier
Regimber sous un imbécile
Chaussé de l'éperon d'acier,
Flanqué d'une dague inutile;
Hautement je me ris des sots
Qu'éblouit un éclat factice,
Et je préfère à ce héros
Mon brave commis d'exercice.

Il n'a pas l'épaulette d'or,
Ni le passe-poil amaranthe,
Mais son cœur est un vrai trésor.
De fermeté douce et patiente.
Il est habile à corriger
Les erreurs du soldat novice,
Sans jamais le décourager,
Mon brave commis d'exercice.

En ouvrant à nos défenseurs
Le dur chemin de la victoire
Il connaît bien que ses labours
Ne le mènent pas à la gloire.
— Adieu donc, honneurs si vantés?
Mais rendons-lui bonne justice:
Ces lauriers, qui les a plantés?
Un brave commis d'exercice.

Au son d'un joyeux chalumeau
Se trémousse le bal champêtre;
Arthur, l'un des coqs du hameau
Fait danser Lise sous le hêtre,

A qui doit-il cet air fringant,
Et ce pied qui jamais ne glisse?
Moi, je le devine à l'instant :
Au brave commis d'exercice.
Paré de ses galons d'argent
Et de son épaulotte blanche,
Ah ! qu'il est beau notre sergent,
Quand il parade le dimanche.
Mais je le vois avec chagrin :
Il faut que ma chanson finisse.
Répétons en chœur ce refrain :
Vivent les commis d'exercice!

J. B.

On fife !!!

Dans cette semaine de vendanges, il n'est pas rare d'entendre la foule de nos gamins, crier dans les rues : on fife ! C'est ou bien une niche jouée aux propriétaires de tines pleines, ou bien une vengeance contre tel ou tel gamin qui, armé d'un fétu, se régale à longs traits, ou bien enfin le cri de triomphe d'une bande qui, largement désaltérée, envoie ces paroles moqueuses au rentier propriétaire de cuves.

Dame ! c'est que tout le monde n'a pas le gousset assez bien garni pour se régaler des trésors que prodiguent nos vignes. On sait bien appeler le peuple à la peine, mais on lui regrette le moindre plaisir. En vain, chaque saison suspend les gourmandises les plus attrayantes aux branches de nos arbres, le pauvre, déshérité de tout cela, n'en goûte que les regards roges du garde-champêtre qui, au moindre geste, le conduit en prison.

On fife. Eh bon Dieu, est-ce donc si rare !

C'est encore un bon vieil usage qui disparaît ou plutôt se transforme. Nous ne prétendons point que tout ait été sacré autrefois, non certes ; quiconque a connu la route de Lausanne à Vevey avant 1830, route étroite, resserrée entre de hauts murs, quiconque se rappelle la descente des Mousquines, celle du port de Pully, et les environs de St-Saphorin peut seul se rendre compte des nombreux accidents qui survenaient alors à chaque minute. Mais si les routes valaient moins les gens valaient mieux. Les maîtres étaient plus bienveillants envers les domestiques, et de leur côté les domestiques n'étaient pas constamment à montrer, par leur arrogance, qu'ils se croient les égaux de leurs maîtres. Le vigneron de la commune apportait au municipal une corbeille de raisins qui était rendue d'autre part en bons services. Le vendangeur appliquait un bon baiser à la vendangeuse qui oubliait un grapillon sur le cep ; une bonne danse exécutée dans la vaste cuisine terminait la récolte, c'était, si bien nous en rappelle, le ressat. Aujourd'hui ces améités s'effacent et disparaissent.

Mais quant à fifer, ou fife toujours.

Les banques, les agences d'affaires, les assurances et caisses de rente sont autant de fétus appliqués aux tines des particuliers. Nous ne parlons pas des actions

et obligations de chemins de fer ; des rentes de l'Etat, On fife, fife !!

Il n'est pas de gardes-champêtres pour empêcher nos bourgeois d'échanger de bons écus contre de mauvais papiers. On fife !

Pour faire face à de grosses dépenses, la Confédération fife dans les caisses cantonales. Réveillées en sursaut, celles-ci fisent dans les impôts. Attaqués ainsi, pour 50 cent. d'impôt de plus, le rentier et le propriétaire augmentent de 50 fr. le loyer de leurs locataires qui à leur tour haussent leurs prix. Grande rumeur alors chez la classe ouvrière, qui fife à son tour où elle peut.

La fife est transformée, mais enfin quand on crie : on fife ! on proclame la plus grande vérité de notre époque.

J. Z.

Le divorce chez les Arabes et les Indiens.

Chez les Arabes, chez des demi-sauvages, comme nous les appelons avec plus de vanité peut-être que de raison, lorsque deux époux s'ennuyent de manger ensemble le couscoussou, le cadhi devant lequel paraissent les deux plaignants n'oblige pas les familles à se diviser en deux camps pour apporter à chacun des deux plaigneurs son témoignage bienveillant et malveillant, sur la sincérité des griefs plus ou moins fondés qu'ils s'impliquent réciproquement : le cadhi ordonne aux deux époux d'aller vivre pendant quelque temps auprès d'un homme de bonne vie et mœurs, chargé de surveiller leur conduite et de voir de quel côté peuvent venir les torts.

Cet expert *en vertus conjugales* fait ensuite son rapport sur les observations qu'il a pu faire concernant le caractère des deux parties, et ce rapport sert de base au jugement du cadhi.

Cet expédient de la procédure arabe produit souvent, dit-on, les meilleurs effets. C'est à qui de l'homme ou de la femme mis ainsi en observation cherchera à montrer le meilleur caractère et les plus séduisantes qualités de l'esprit ou du cœur, pour s'attirer les sympathies de leur gardien expert ; la femme se montre douce et empressée pour son mari pour prouver que ce n'est pas sa faute si la bonne harmonie du ménage a été troublée : le mari à son tour se montre tendre et patient pour sa moitié, et semble dire : « voyez s'il ne faut pas avoir un bien mauvais caractère et un esprit bien mal fait pour ne pas s'accorder du mien. » Or, à force de chercher à tromper celui de qui dépend leur sort, les deux époux finissent par se tromper eux-mêmes, par prendre au sérieux les sentiments qu'ils manifestent l'un pour l'autre, et le plaisir qu'ils éprouvent à vivre sous l'influence de cette nouvelle lune de miel factice fait qu'ils se remettent à s'adorer.

Chez certaines peuplades sauvages, chez les Indiens, on fait mieux encore. Lorsque malgré les serments